Les Apicoliers
complexe éducatif

Le projet d'établissement

Véronique Cornacchione
Rue des écoles 49
7540 KAIN
069/22.51.27
Gsm : 0498/90.76.49

Table des matières

1 Présentation de l’école 2

2 Notre projet principal 2

3 Les projets secondaires 3

4 Pédagogie de l’école 4

5 Valeurs mises en place 4

6 Communication avec les parents 5

7 Passage maternelle-primaire 5

8 Passage primaire-secondaire 6

9 Cadre institutionnel : 7

1 Présentation de l’école

L’école est située dans un milieu rural, proche des axes routiers et donc facilement accessible. Les Apicoliers 1, en constante évolution, accueillent aujourd’hui près de 200 à 220 élèves pour 3 enseignants maternelles et 7 enseignants primaires. Cette réalité de terrain contribue à développer la cohésion et la solidarité d’équipe.

L’école collabore avec différents intervenants qui gravitent autour de l’enfant :

- ✓ Un service d’accueil extrascolaire (les Galipettes)
- ✓ Le CPMS (centres psycho-médicosocial)
- ✓ Des logopèdes
- ✓ Les centres pluridisciplinaires (l’Ancre, le Vert à soi et le Saule)
- ✓ Des structures d’accueil (les Diablerets, L’Espérance, les Chênes de Mambré)
- ✓ Les pôles territoriaux
- ✓ Le CRIE (centre régional d’initiation à l’environnement)

2 Notre projet principal

Notre projet, essentiellement axé sur la nature sauvage et domestiquée, donnera le nom d’Apicoliers : contraction d’apiculteur et d’écolier. Il prend tout son sens via le projet dominant de l’école : l’apiculture. L’école possède 5 ruches au verger.
Toute la gestion est organisée par une titulaire apicultrice. Ce projet reprend l’entretien, le traitement des ruches, le nourrissage des abeilles, la récolte, l’extraction et la vente du miel. Les élèves étudient aussi le cycle de vie et l’anatomie de l’abeille. La ruche pédagogique vitrée permet une observation en toute sécurité dès 2 ans et demi. Plusieurs classes sont équipées de vareuses afin de pouvoir s’approcher des ruches.

L’école est équipée de TBI, TVI, d’ordinateurs portables et de tablettes. Ces outils numériques servent à la différenciation, la préparation des dictées et l’exercisation. Ils servent aussi d’appui et de complément au cours traditionnel (éveil, français, mathématique et néerlandais). Le travail numérique offre aux enfants une autre façon de travailler, une approche plus visuelle et une possibilité d’aller plus loin en fonction de l’intérêt qu’ils portent à la discipline. La programmation et la recherche internet font aussi partie des savoir-faire travaillés.

Néanmoins, l’équipe ne souhaite pas porter un projet numérique pur car elle tente de garder son projet « nature » comme principale guidance.

3 Les projets secondaires

La mare pédagogique : deux enseignants porteurs du projet organisent des activités autour de la mare : observation de la faune dans des bacs, recherche, identification à l'aide de clés de détermination et validation des données. Construction d'un abri pour bourdons et oiseaux autour de la mare. L'entretien et remplissage de la mare sont effectués annuellement.

Mobilité : Des vélobus sont organisés régulièrement pour amener les enfants du domicile à l'école. L'école est particulièrement active lors de la semaine de la mobilité. Les animations APPER viennent compléter le projet. P4-P5-P6 effectuent tous leurs déplacements intra-muros à vélo. En début d'année scolaire, Les 5èmes années passent leur brevet PROVELO.

École du dehors : Trois classes sont porteuses du projet. La collaboration se fait entre les classes et avec le CRIE. Les élèves ont l'occasion d'observer en milieu naturel la faune et la flore. Cela permet de sensibiliser les élèves à la protection de la nature mais également de comprendre l'importance de celle-ci pour le propre développement de l'homme. Les activités réalisées lors des sorties permettent également de travailler des disciplines scolaires (grandeurs, nombres, vocabulaire, sciences, développement artistique...) en dehors de la classe. La sortie se fait soit au verger soit dans un espace boisé privé (rue du Saulchoir) mis à disposition des 3 classes.

Gestion du verger : la superficie du verger est d'environ 1 hectare. Dans celui-ci, on y trouve des pommiers centenaires, des jeunes pommiers récemment plantés par les élèves mais aussi une végétation variée : prunellier, houblon, aubépine, groseillier. La récolte des pommes permet d'obtenir près de 80 l de jus mais aussi de développer toutes les activités scientifiques autour de la pomme et du pommier. Un espace boisé à l'arrière des ruches permet des animations pour l'école du dehors. Plusieurs classes profitent de ce lieu pour réaliser des observations au fil des saisons.

Tri et réduction des déchets : toutes les classes tentent de réduire au maximum leurs déchets, chacune d'elle opère le tri. En début d'année, la classe responsable vient présenter son projet compost auprès des autres classes. Activités tout le long de l'année par la classe responsable : ramassage hebdomadaire du compost dans chaque classe, observation des animaux du compost, alimentation et entretien de celui-ci et réutilisation de l'humus pour créer des plantations.

Une bibliothèque riche et régulièrement alimentée en nouveautés est à disposition des classes. Celle-ci est équipée de coussins, tabourets et de chaises de lecture. Ces différentes assises permettent une lecture plaisir et un moment plus paisible durant certaines récréations. Un espace extérieur, agrémenté de plantations est aussi aménagé à côté de la bibliothèque permettant de jouir d'une lecture par temps ensoleillé afin de découvrir, de lire et relire des livres. Il est envisagé d'agrandir la bibliothèque à l'avenir, un abri est en projet. Des ateliers lectures sont réalisés par une bénévole au sein de certaines classes maternelles et primaires.

L'Apisentier est un sentier permettant une balade pédagogique à l'aide de ses panneaux didactiques. Réaliser le parcours est l'occasion de découvrir des noisetiers, des châtaigniers mais aussi différents nichoirs et hôtels à insectes.

Ces projets complètent la philosophie propre à l'équipe éducative.Les enseignants travaillent souvent par binômes autour d'un projet. L'enfant qui réalise son parcours complet à l'école passera par tous ces projets.

Au-delà de toutes ces activités spécifiques à notre établissement, des actions satellites s'organisent :

- ✓ Le festival du livre
- ✓ La marche nocturne
- ✓ L'organisation progressive du travail en cycle pour toutes les classes.
- ✓ Les classes de dépaysement : ferme, forêt (tous les 2 ans) et neige (tous les ans)
- ✓ Des visites de sites naturels remarquables
- ✓ Des activités culturelles régulières
- ✓ Des activités sportives hebdomadaires
- ✓ Le projet pro-vélo
- ✓ Le projet tous à pied

4 Pédagogie de l'école

Nous travaillons dans le respect des actions de notre plan de pilotage. Le travail collaboratif permet de vérifier l'avancement de ces actions, de remédier aux difficultés rencontrées et éventuellement d'ajuster les actions.

5 Valeurs mises en place

1. Afin de **favoriser la confiance** en soi, la citoyenneté responsable, l'émancipation sociale et de développer les savoirs et compétences mais aussi le respect d'autrui ; nous avons installé des outils qui permettent :

- ✓ D'offrir un milieu riche où l'enfant, acteur, peut vivre et exploiter sa curiosité
- ✓ De rendre son école moins scolaire, plus attrayante.
- ✓ De susciter et développer le goût pour le plaisir et le désir d'apprendre.
- ✓ De sensibiliser les enfants à la vie qui les entoure et aux responsabilités qu'ils ont par rapport à celle-ci.

2. **Donner du sens aux apprentissages**

L'enfant développera ses compétences au départ de situations de vie. Dans de nombreuses classes, les enfants travaillent en groupe afin de développer leur esprit critique, de confronter leurs idées, de les défendre et de s'impliquer dans les recherches, ceci afin de rendre la pédagogie plus dynamique. Les compétences acquises lors du travail de groupe sont solides et transférables.

3. **Lutter contre l'échec scolaire**

Notre pédagogie privilégie l'évaluation formative. L'accompagnement personnalisé offre un soutien ciblé aux élèves à besoins spécifiques. Les titulaires pratiquent, en majorité, la co-intervention auprès de leurs collègues. La différenciation s'applique également dans toutes les classes.
Tout échec scolaire fait l'objet d'une réunion spécifique avec les intervenants de l'enfant concerné (parents, CPMS, centre pluridisciplinaire, logopède et équipe pédagogique)
Dans le cadre du tronc commun, la décision de maintien est désormais conditionnée à la mise en œuvre préalable de l'approche évolutive et des dispositifs spécifiques et complémentaires de différenciation et d'accompagnement personnalisé. L'année complémentaire sera proposée seulement lorsque les stratégies adaptées aux besoins de l'élève mises en œuvre tout au long de l'année scolaire n'auront pas permis à l'élève de surmonter ses difficultés d'apprentissage. Le redoublement pourra alors être décidé par l'équipe éducative.
Pour tout enfant, au sein du tronc commun, rencontrant des difficultés persistantes, le DACCE sera ouvert. Voir document explicatif de la FWBE remis à l'inscription.

4. **Assurer la continuité**

Afin de préserver la continuité des apprentissages, l'équipe échange sur ses pratiques de classe, veille au respect des référentiels. L'équipe pédagogique a installé des codes et des disciplines communes à toutes les années. Cette organisation tient compte des besoins individuels de certains enfants. L'organisation du bulletin a été retravaillé : un bulletin commun en P1-P2 et en P3-P6. Celui-ci est en adéquation avec les nouveaux référentiels.

6 Communication avec les parents

Des réunions d'information sont organisées :

- ✓ Une réunion collective de rentrée (septembre) avec l'enseignant et les parents.
- ✓ A l'attention des parents qui en éprouvent la nécessité suite à des besoins personnels (orientation et guidance)
- ✓ A l'attention des parents et des élèves à besoins spécifiques pour lesquels un protocole ou un aménagement doit être mis en place.
- ✓ Deux autres réunions individuelles sont prévues à la remise du bulletin 2 et 3.

Les informations véhiculent par le biais du journal de classe, de la farde de communication et/ou par mail.

7 Passage maternelle-primaire

Tout au long de l’année, des activités sont prévues entre les 3èmes maternelles et les 1eres primaires afin de faciliter la transition.

8 Passage primaire-secondaire

En sixième primaire, des visites de familiarisation sont organisées dans plusieurs écoles secondaires afin de favoriser la transition entre le fondamental et le secondaire.
A la demande des parents et suite à l’observation du conseil de classe, les CPMS et/ou l’école aident les parents dans l’orientation scolaire de leur enfant en fin de sixième. Nous mettons également à disposition des parents tous les documents utiles (flyer, livret de présentation) à l’orientation de leur enfant. Le CPMS propose une animation pour informer les élèves sur les différents réseaux et options proposés par toutes les écoles secondaires de l’entité. Il arrive également que nous conseillions une orientation aux enfants qui ont des aménagements raisonnables vers un enseignement secondaire où nous avons la certitude que le suivi pourra se faire.

9 Cadre institutionnel :

Ce document a été élaboré par les enseignants et approuvé par le conseil de participation.
Ce projet présente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents acceptent les choix pédagogiques et les actions concrètes tels que définis dans ce projet d'établissement.

Il est élaboré en fonction

- ✓ Du projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur
- ✓ Du décret 03-05-2019 : livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et mettant en place le tronc commun

1. Des missions prioritaires article 1.4.1.1 :
   - Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves
   - Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
   - Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables et capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
   - Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 1.4.1.2 :

Les savoir, les savoir-faire et les compétences sont placés dans la perspective de ces missions prioritaires. Ils assurent l'acquisition de connaissances constitutives d'une culture commune, de clé de compréhension et d'action sur le monde, d'aptitudes et de savoir-être citoyens.
Les savoir, les savoir-faire et les compétences s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et de manière générale dans l'organisation de la vie quotidienne de l'école.

Article 1.4. 1-3 : adaptation de la définition des programmes d'études et du projet pédagogique

2. Des missions spécifiques au tronc commun

Article 1.4.2-1 : référentiel de compétences initiales
Article 1.4.2-2 : référentiels du tronc commun

3. Autonomie des écoles

Du projet éducatif et du projet pédagogique
Du projet d'école
Du règlement des études

4. De l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté

5. Du parcours des élèves

Du rythme de l'élève
De la pratique de l'évaluation formative et de la pédagogie différenciée
De l'accompagnement personnalisé.

6. Des élèves à besoins spécifiques

Des aménagements raisonnables dans l’enseignement ordinaire

7. Des cours de religion et de morale non confessionnelle, du choix entre ces cours et de la seconde période de cours philosophique et de citoyenneté.

Décret du 14 mars 1995 : Ecole de la réussite : Mise en place d’une organisation en cycle.

Circulaire du 03/08/2017 : organisation des séjours pédagogiques avec nuitées.

Décret du 11/07/2002 : organisation des formations en cours de carrière

Décret du 17/06/2021 : décret portant le livre 6 du code de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l’équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l’équipe pluridisciplinaire des CPMS.

En fonction des lois et décrets en vigueur, ce projet d’établissement pourrait subir l’une ou l’autre modification ou mise à jour.